

Rennes, le 20/10/2021

Délégation départementale d'Ille et Vilaine

**Objet : Campagne « Vaccinons nos aînés »**

Madame, Monsieur,

La vaccination de la population contre la COVID 19 reste une priorité de santé publique.

Le taux d'incidence de la COVID 19 dans le département est de 47.5 /100 000 et le taux de positivité de 1.5%. Ces résultats sont encourageants et sont la conséquence directe et immédiate du niveau élevé de vaccination de la population totale. En effet, tout âge confondu, 92 % de la population bretonne âgée de plus de 12 ans a reçu une première dose à la date du 19 octobre et 91.7 % 2 doses. Cela situe le département parmi les tous premiers à l'échelle nationale. Vous y avez très largement contribué par votre mobilisation auprès de la population, au sein de vos structures de soins, dans les centres de vaccination et au travers d'actions d'information, d'orientation et « d'aller-vers » les personnes les plus en difficultés.

**1. Ces bons chiffres ne doivent toutefois pas faire relâcher nos efforts principalement à 2 niveaux :**

- Les études récentes suggèrent une baisse de l'efficacité au cours du temps de tous les vaccins contre la Covid-19, en particulier contre le variant Delta. Cette baisse de protection concerne essentiellement l'efficacité contre l'infection et contre les formes symptomatiques, l'efficacité contre les formes graves restant à un niveau élevé, quel que soit le vaccin administré. Elle ne touche pas seulement les personnes âgées et les populations à risque de forme grave, mais ces dernières demeurent les plus affectées.

C'est pourquoi, conformément aux différents avis scientifiques rendus depuis le mois d'avril dernier, **une campagne de rappels** de vaccination anti-Covid-19 a été initiée dès le mois de septembre 2021 **pour certaines populations prioritaires particulièrement vulnérables** : 65 ans et plus, les personnes présentant une pathologie à haut risque ou une morbidité, ou sévèrement immunodéprimées, enfin les personnes ayant reçu le vaccin Covid-19 Janssen. Le rappel est administré à partir de 6 mois après la dernière injection, ou 4 semaines pour le vaccin Janssen. Il ne doit pas être considéré comme facultatif.

- **Les personnes âgées de 80 ans et plus sont encore près de 2000 à ne pas du tout être protégées dans notre région.** Vous êtes en 1<sup>ère</sup> ligne pour les joindre, le plus souvent à domicile.

**2. Votre mobilisation dans les cabinets et à l'occasion de vos visites à domicile est donc plus que jamais essentielle.**

**Je tiens à vous rappeler les dispositifs d'appui qui pourront vous aider dans votre pratique :**

- Vous pouvez passer commande de vaccins auprès des pharmacies. Pour information, le portail de commande est ouvert tous les lundi et mardi. La livraison intervient 10 jours plus tard.
- Ces commandes concernent les vaccins Pfizer et Moderna et il n'y a pas de restrictions concernant le nombre de flacons commandés.

A noter toutefois que la HAS a suspendu la possibilité d'utiliser le Moderna pour des rappels dans l'attente des décisions de l'agence européenne sur la posologie à respecter pour lesdits rappels avec ce vaccin.

- Les pharmaciens d'officine volontaires sont autorisés à reconstituer les vaccins, et à les distribuer sous forme de seringues individuelles pré-remplies aux professionnels habilités à prescrire et injecter les vaccins.

***La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière qui débute le 22 octobre sur le territoire peut permettre d'améliorer la couverture vaccinale des plus exposés à la COVID-19.***

En effet, la majeure partie des publics prioritaires ciblés par la campagne de vaccination antigrippale est également concernée par l'administration d'une dose de rappel contre la Covid-19. Elle peut donc constituer une opportunité pour la campagne de rappel contre la Covid-19.

**Par ailleurs**, suite à l'avis de la Haute Autorité de santé du 5 octobre 2021, le périmètre du public concerné par le rappel de vaccination contre la Covid-19 est désormais étendu aux :

- Professionnels de santé, à l'ensemble des salariés du secteur de la santé et du secteur médico-social, aux aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, aux professionnels du transport sanitaire, ainsi qu'aux pompiers, quel que soit leur âge et leur mode d'exercice, compte tenu de leur risque accru d'exposition et d'infection au Sars-Cov-2 par rapport à la population générale, et afin d'assurer la protection des personnes vulnérables qu'ils prennent en charge ;

- Les personnes de l'entourage des immunodéprimés, uniquement chez les adultes âgés de plus de 18 ans.

L'épidémie est stabilisée mais elle est encore bien présente et l'institut Pasteur a rappelé récemment que « *la dynamique de l'épidémie peut changer rapidement* » du fait des conditions climatiques et du relâchement des gestes barrières. Cela rend encore plus nécessaire notre implication collective dans la campagne de vaccination. Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans ce qui constitue une action prioritaire de santé publique.

Je vous en remercie vivement, et vous prie de croire, chères consœurs, chers confrères, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la délégation départementale  
d'Ille et Vilaine



David LE GOFF